



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Il est temps
de changer d'ère !

ZFE²⁰²³


Zone à Faibles Émissions - Mobilité

**Bilan de la
concertation volontaire**

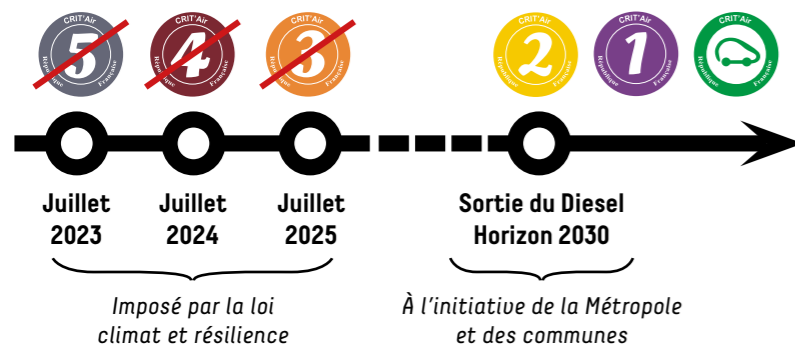
3 octobre – 9 décembre 2022

metropoleparticipative.fr

Le projet de ZFE dans la Métropole

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur sera créée en juillet 2023 dans la Métropole grenobloise. Le principe d'une ZFE est de limiter la circulation des voitures les plus polluantes identifiées sur la base de la vignette Crit'Air.

LE CALENDRIER ET LES VÉHICULES CONCERNÉS



1 ^{ère} étape 2023	=	2 % des de la Métropole
2 ^{ème} étape 2024	=	3 % des de la Métropole
3 ^{ème} étape 2025	=	12 % des de la Métropole

LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ



Un périmètre de 13 communes :

- 78 % de la population métropolitaine
- 90 % des déplacements faits en lien avec la Métropole
- Périmètre intégrant une offre renforcée d'alternatives à la voiture (transports en commun, infrastructures cyclables...)

Des axes routiers exemptés des restrictions de circulation :

- Les voies rapides urbaines et des voies d'accès aux massifs : les déplacements sans lien avec le territoire métropolitain ne seront pas soumis à la ZFE pour ne pas imposer d'itinéraires « aberrants » aux véhicules non conformes « en transit »*
- Des voies desservant des parkings relais et des gares pour favoriser le rabattement vers les transports en commun

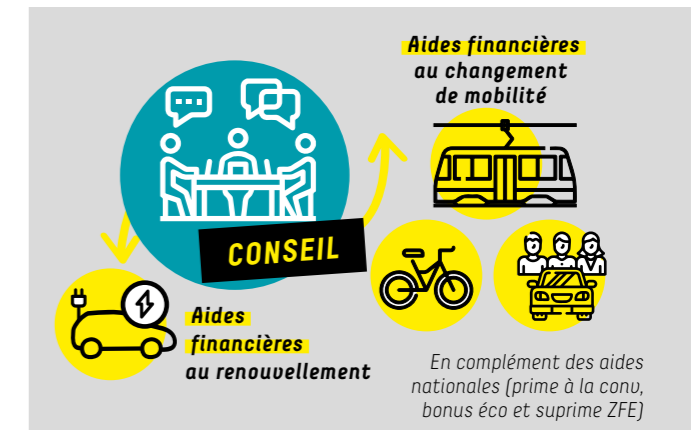
*les trajets de « transit » sont très minoritaires sur ces voiries

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif d'accompagnement envisagé par la Métropole et le SMMAG :

- La Métropole et le SMMAG proposent d'accompagner les habitantes et habitants de la métropole dans un parcours individualisé de conseils et d'attribution d'aides.
- Une combinaison d'aides au changement de mobilité et d'aides au renouvellement du véhicule
- Un dispositif orienté vers un changement de mode de transport.
- Une aide locale au renouvellement qui sera réévaluée régulièrement au vu de l'émergence d'autres aides existantes (prêt à taux zéro, aides nationales, offre constructeur...)

Offre de mobilité : La mise en place de la ZFE s'inscrit dans un territoire où une diversité de solutions de mobilité est disponible. Cet écosystème riche est toujours en développement et a vocation à se développer encore davantage (le SMMAG a engagé l'élaboration d'un nouveau Plan de mobilité 2025-2035).



La concertation

UNE CONCERTATION POUR ALIMENTER LA DÉCISION POLITIQUE

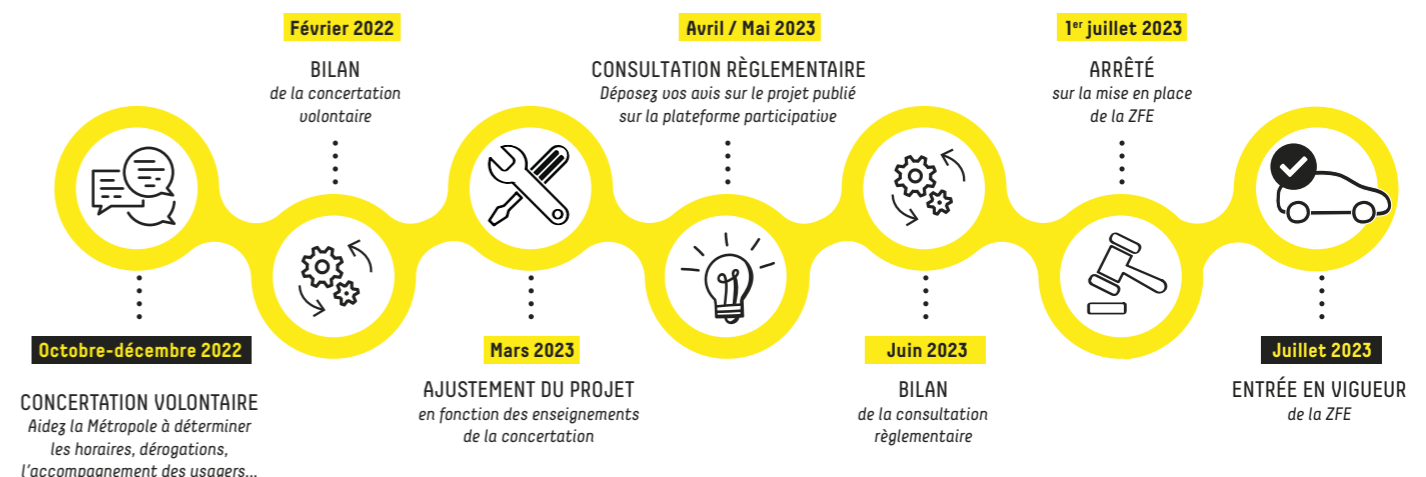
Cette concertation volontaire, en amont de la décision politique, a été menée pour aider la Métropole à trouver le juste équilibre entre l'efficacité sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

UNE CONCERTATION DANS LA DURÉE

La concertation volontaire était la 1^{ère} phase d'une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire, qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2022. Une 2^{ème} étape de consultation réglementaire se déroulera en avril-mai.

UNE CONCERTATION GARANTIE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

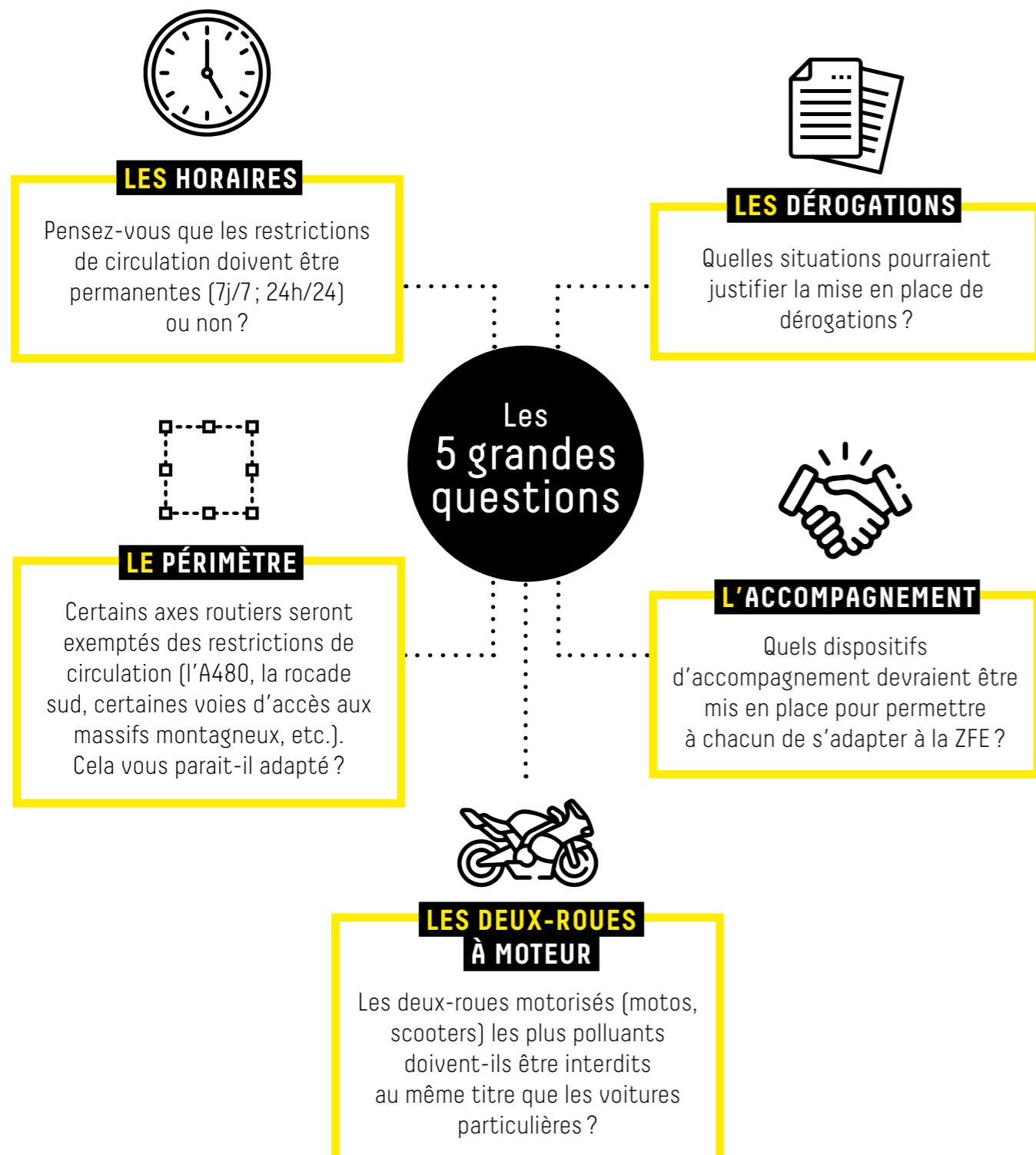
La Métropole a sollicité l'accompagnement de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.



Les 5 grandes questions de la concertation



5 questions étaient soumises à la concertation du public de la métropole et des alentours :



La concertation volontaire en chiffres clés

PLATEFORME MÉTROPOLE PARTICIPATIVE



1729 contributions

426 commentaires

646 contributeurs

Avis reçus par mail
(Civipole, UniVDL, Alternatiba Grenoble)

8 RÉUNIONS PUBLIQUES



Organisés à Echirolles, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Saint-Ismier, Sassenage, Villard-de-Lans, Voiron

250 participants

46 profils différents étudiés

75 formulaires renseignés

AUTRES DÉMARCHES DE CONCERTATION



Contributions de l'enquête publique Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
Contributions de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat

16 RENCONTRES SUR L'ESPACE PUBLIC

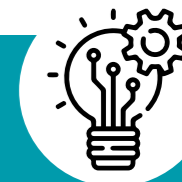


Organisées à Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Meylan, Pont-de-Claix, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas et Veurey-Voroize

1250 habitants rencontrés

560 discussions approfondies

3 ATELIERS



25 citoyens mobilisés au cours de 3 ateliers

8 grands défis identifiés pour accompagner la mise en œuvre de la ZFE

1 QUESTIONNAIRE EN LIGNE



619 réponses collectées

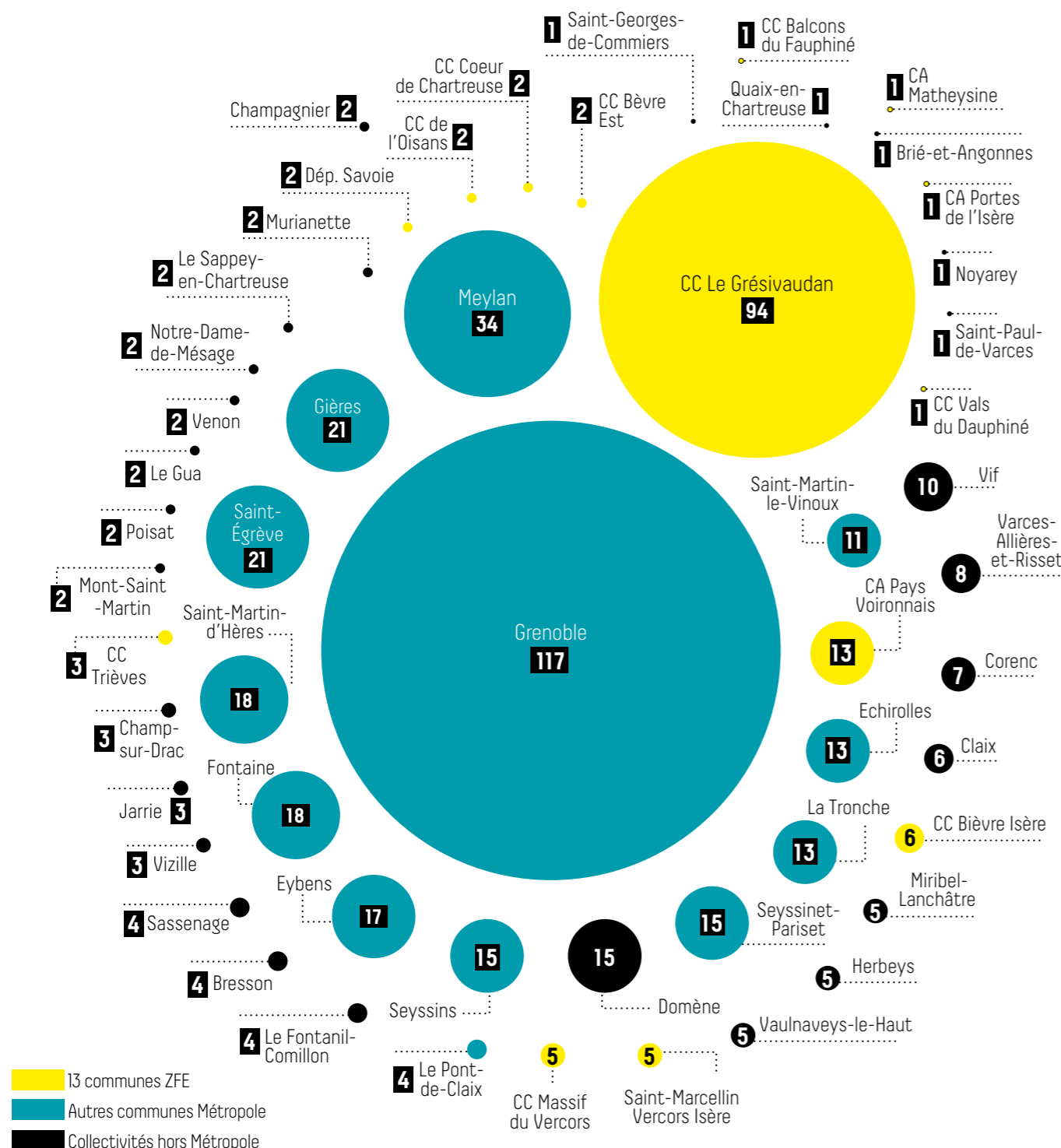
2 ATELIERS THÉMATIQUES



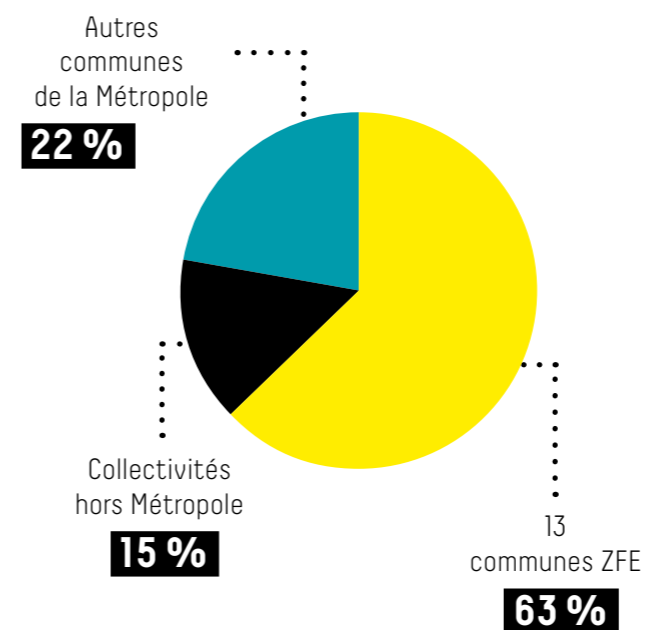
Avec les acteurs du développement social

Nombre de contributions

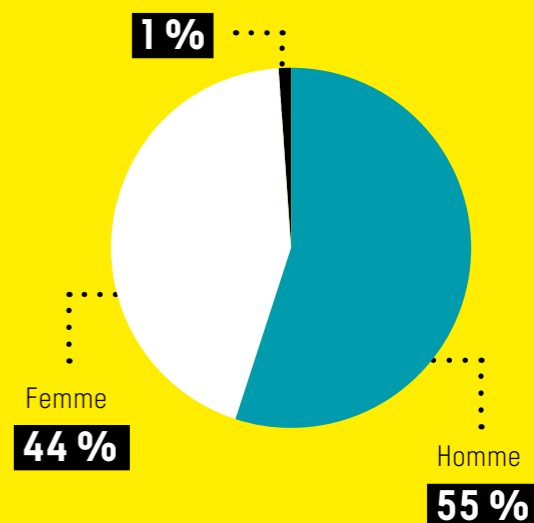
NOMBRE CONTRIBUTIONS	1729	Nombre de contributeurs enregistrés	646
		1 contribution	226
		2 à 5 contributions	402
		< 5 contributions	18
NOMBRE DE COMMENTAIRES	426	Nombre de contributions anonymes	15



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



GENRE



Inquiétude et contestation

De nombreuses expressions ont été recueillies en dehors du champ des 5 grandes questions posées. Elles témoignent des inquiétudes de nombreux habitants et dans certains cas réinterrogent le bienfondé de la ZFE.



LES EXPRESSIONS RÉCURRENTES RECUEILLIES

Outre la faible connaissance du dispositif, des habitants expriment :

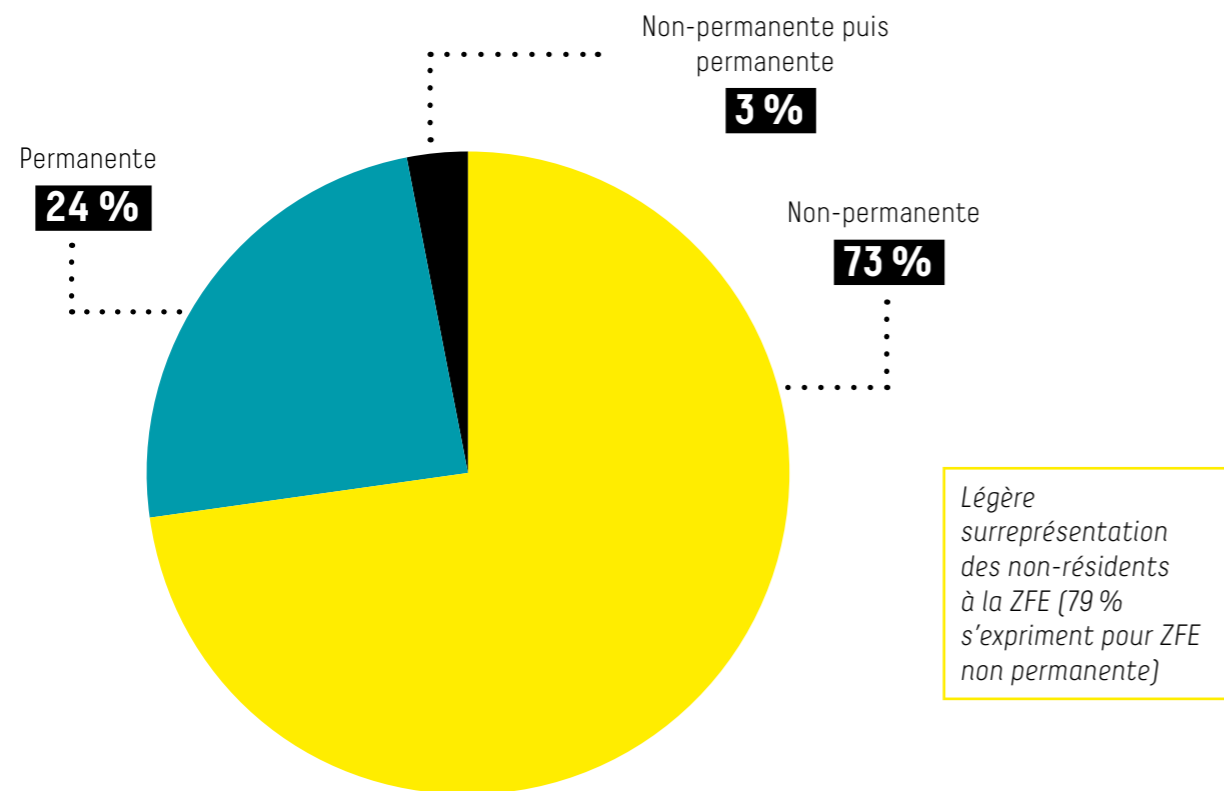
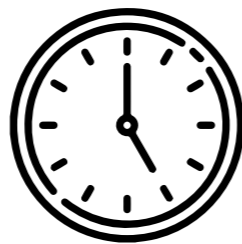
- Un sentiment d'injustice sociale et territoriale
- Un calendrier trop rapide, « ambitieux », déconnecté de la situation sociale ou des réalités du marché
- Leur doute sur la capacité de contrôle de la ZFE

Des habitants remettent en cause la ZFE comme outil de transition écologique :

- La ZFE est perçue comme un outil visant uniquement le renouvellement accéléré des véhicules, engendrant un gaspillage de matière et d'énergie.
- Des habitants font part de nombreuses inquiétudes sur le « tout véhicule électrique » avec ses conséquences sociales et environnementales.
- Enfin, ils réinterrogent la pertinence de la vignette Crit'Air qui ne prend pas en compte la consommation du véhicule, son poids ou ses émissions de gaz à effet de serre

Les horaires

Pensez-vous que les restrictions de circulation doivent être permanentes (7j/7 ; 24h/24) ou non ?



LES ARGUMENTS EXPRIMÉS

ZFE PERMANENTE	ZFE NON PERMANENTE
<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'efficacité sur l'amélioration de la qualité de l'air Permettre une meilleure lisibilité de la réglementation <p>Sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une offre transports en commun suffisante d'augmenter le nombre et la capacité des parkings relais de la mise en place d'un pass ZFE* et de dérogations 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre les déplacements aux horaires où l'offre transports en commun est réduite voire inexistante Éviter le renouvellement de véhicules peu utilisés et en bon état de marche, permettant de sortir de l'agglomération, de transporter des objets volumineux, etc. Permettre l'accès des visiteurs pour des visites familiales, les loisirs, les commerces, etc.

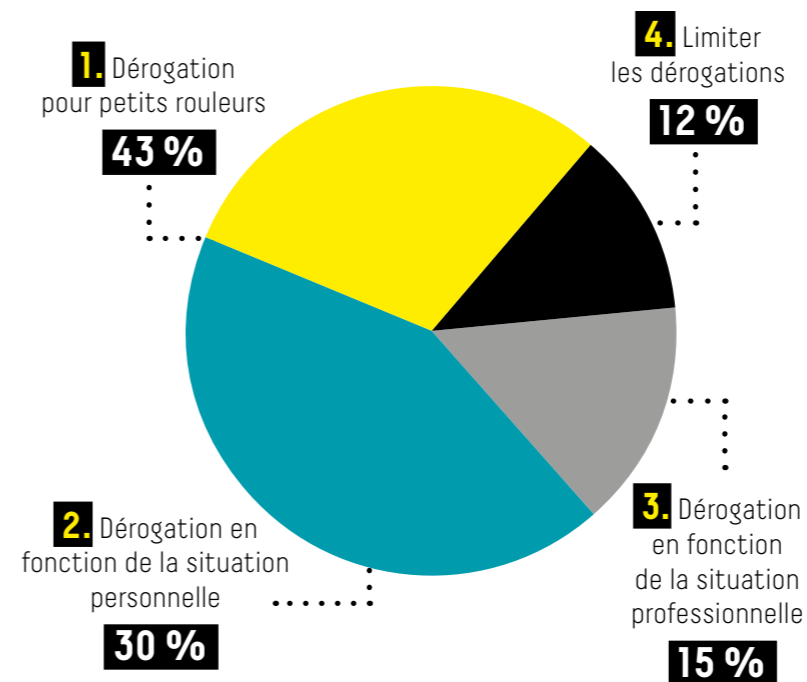
*une dérogation permettant l'usage occasionnel du véhicule, en définissant un nombre de journées d'utilisation limité dans l'année

Les dérogations

Quelles situations pourraient justifier la mise en place de dérogations ?



MOTIFS DES DÉROGATIONS MENTIONNÉES DANS LA CONCERTATION



AUTRES EXPRESSIONS

Critères sociaux ; véhicules légers et peu polluants ; covoiturage ; ménages utilisant 2 véhicules ; associations d'intérêt général ; véhicules de transport de voyageurs ; véhicules fonctionnant à l'E85 ; étudiants ; etc.

1. PETITS ROULEURS – 43 %

- Ils contribuent peu aux émissions de polluants
- Le renouvellement a un coût énergétique et social non justifié dans ce cas
- Modalités évoquées : « Pass ZFE* » (nbre jours/an), distance annuelle max

2. SITUATIONS PERSONNELLES – 30 %

- Motif médical :** urgences ; déplacements médicaux réguliers
- Les personnes à mobilité réduite (PMR) :** carte mobilité inclusion (CMI) ou dont l'état physique n'est pas compatible avec d'autres modes de déplacement (personnes âgées, blessées, enceintes, etc.)
- Les déplacements avec plusieurs enfants ou un enfant en bas-âge
- Les déplacements depuis ou vers une zone non desservie par les transports en commun

3. LES SITUATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE – 15 %

- Travail en horaires décalés
- Autoentrepreneurs, artisans et entreprises en difficulté
- Professions dépendantes de la voiture et à forte « valeur sociale » (médicales ou non)
- Non-résidents travaillant dans la ZFE et résidents travaillant hors-ZFE

Les axes exemptés

Certains axes routiers seront exemptés des restrictions de circulation, cela vous paraît-il adapté ?

1. L'EXEMPTION DES VOIES RAPIDES URBAINES

Arguments exprimés :

On doit pouvoir traverser l'agglomération sans contournement par les balcons ou par d'autres vallées

Sous réserve (notamment) : limiter la vitesse à 70 km/h sur ces axes

Remarques :

- La quasi-totalité des contributions des habitants « hors ZFE » sont pour l'exemption des VRU
- Dont 11 % : exemption quasi de l'Isère à Grenoble (pour éviter un contournement)

Pour :
53 %

Arguments exprimés :

- Les grands axes sont les plus pollués
- Les résidents de la ZFE continueront de subir la pollution émise par les camions et les voyageurs en transit, sans pouvoir eux-mêmes utiliser leur véhicule
- Ces axes sont déjà congestionnés et risquent d'être surchargés/plus pollués s'ils sont exemptés

Contre :
47 %

3. AUTRES EXEMPTIONS PROPOSÉES

- Accès aux parkings relais et gares
- Accès aux hôpitaux, à l'université
- Accès aux zones commerc./activités proches rocade

2. L'EXEMPTION DES VOIES D'ACCÈS AUX MASSIFS

Arguments exprimés :

- Ne pas pénaliser les habitants des massifs (pas d'aide ; peu d'alternatives)
- Permettre l'accès aux touristes
- Ne pas « enclaver »

Pour :
87 %

Remarques :

Plusieurs accès aux massifs (un accès unique risque de créer des détours et de la congestion)

Détails :

- Accès à la Chartreuse : accès par le col de Clémencières ; accès depuis La Tronche via le Sappey
- Accès au Vercors : autoriser l'accès via Saint-Nizier
- Accès à Belledonne : accès à Herbeys, Bresson, Champagnier, Domène via Gières

Arguments exprimés :

- Si un axe routier est exempté, il deviendra alors privilégié, engendrant congestion et pollution
- Les touristes ne devraient pas avoir de facilité particulière

Contre :
13 %



L'accompagnement

Quels dispositifs d'accompagnement devraient être mis en place pour permettre à chacun de s'adapter à la ZFE ?



1. IL NE FAUT PAS D'AIDE FINANCIÈRE AU RENOUELEMENT

10 %*

- Trop coûteux à l'échelle métropolitaine
- L'argent public doit être mobilisé pour développer une offre attractive de mobilité (notamment sur les zones peu denses)
- Le renouvellement du véhicule est aberrant d'un point de vue environnemental et économique

2. IL FAUT UN SYSTÈME DE MOBILITÉ QUI PERMETTE D'ÊTRE MOINS DÉPENDANT DE LA VOITURE

67 %*

- Renforcer les infrastructures et les services : maillage, fréquence, amplitude horaire des transports en commun, RER grenoblois, itinéraires cyclables, billettique, etc.
- Combiner les modes de transport, favoriser l'intermodalité : renforcer massivement l'offre de parking relais, proposer une tarification plus incitative
- Garantir la sécurité pour toutes et tous, le civisme et la cohabitation entre les modes de transports : sécurité dans les transports en commun ; cohabitation vélo/voiture

* Pourcentage du nombre de répondants qui se sont exprimés sur le sujet des mesures d'accompagnement.

3. IL FAUT DES AIDES FINANCIÈRES AU RENOUELEMENT

25 %*

- Critères d'éligibilité - conditions de ressources : des expressions hétérogènes (certains habitants demandent un conditionnement strict des aides aux conditions de ressources, alors que d'autres proposent un accompagnement sans condition)
- Montant des aides : des expressions en faveur d'un reste à charge « zéro »
- Critères et procédure simples et compréhensibles
- Des expressions proposant de réserver l'aide au renouvellement à ceux qui ne pourraient pas se déplacer autrement

Autres propositions : prêt à taux 0 ; aide financière pour la location de véhicules pour les trajets de vacances

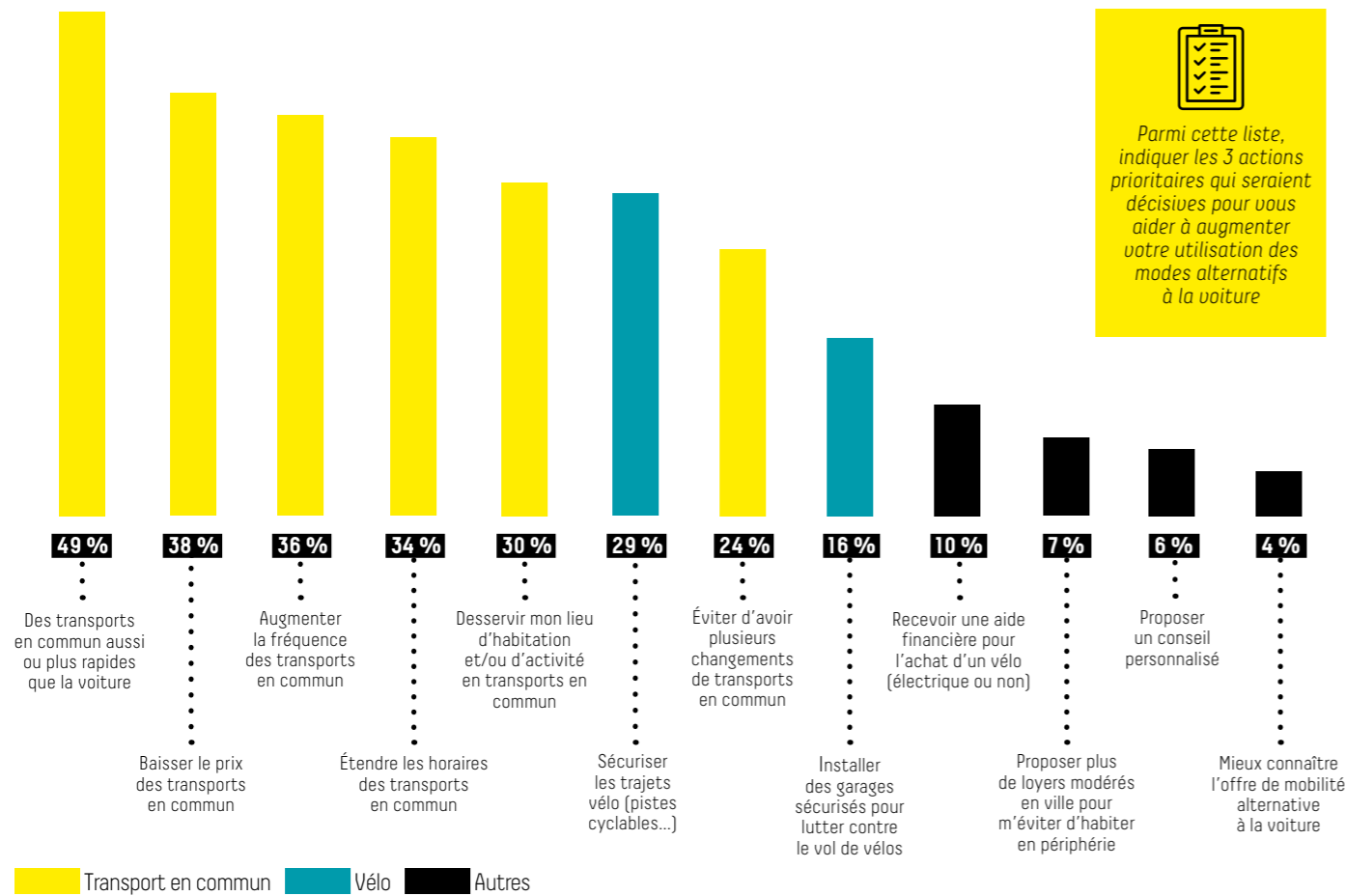
4. IL FAUT DES AIDES FINANCIÈRES AU REPORT MODAL

26 %*

- Nombreuses expressions soutenant qu'elles doivent être prioritaires (par rapport aux aides au renouvellement)
- Objet de l'aide :
 - Baisser la tarification des transports en commun/ gratuité des transports en commun
 - Aides pour l'abonnement au service de location de vélos, au réseau transports en commun, de covoiturage ou de voitures en autopartage...
 - Aides à l'achat/location de vélos et vélos électriques

Quelles actions pour vous aider à changer de mobilité ?

DES ENSEIGNEMENTS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE



Les ateliers de design

LES 8 GRANDS DÉFIS DE L'ACCOMPAGNEMENT IDENTIFIÉS

- 1 Préserver le sentiment de justice
- 2 Savoir répondre à l'urgence pour mieux enclencher la transition
- 3 Redonner de la cohérence et du sens à une mesure centrée sur le matériel
- 4 Adapter les interlocuteur-ric-e-s et la forme des messages à la diversité des publics touchés
- 5 Rendre les usagers autonomes dans la recherche de solutions alternatives à la voiture
- 6 Accompagner et valoriser les démarches de transition
- 7 Continuer d'écouter les usagers, dans un processus de test et d'amélioration continue
- 8 Rendre le report modal désirable



Les deux-roues à moteur (2RM)



Les deux-roues motorisés les plus polluants doivent-ils être interdits au même titre que les voitures particulières ?

2RM SOUMIS À ZFE

72%*

- Question d'équité/de cohérence de traitement entre les usagers de la route
- Lutter contre les nuisances sonores
- De nombreuses alternatives dans le périmètre ZFE : transports en commun, vélos électriques
- Un usager de moto ou scooter ne transporte pas d'outils/de courses/d'enfants/etc. qui rendent parfois la voiture indispensable
- Question de sécurité pour le partage de la route
- Inclure les 2 roues dans la ZFE évitera le report de certains automobilistes vers la moto/scooter

2RM NON SOUMIS À LA ZFE

28%*

- Permettent de fluidifier le trafic donc la pollution émise par km
- Véhicules légers adaptés à la mobilité d'une personne : moins d'émissions hors échappement
- Le fait qu'ils ne soient pas concernés au niveau national prouve que le rapport bénéfices/inconvénients a déjà été pesé
- Un parc qui roule peu, surtout en hiver
- Une alternative économique
- Un usage de la moto majoritairement récréatif, hors métropole et sur une période courte (mai à sept.)

DES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- Une approche différenciée pour les moteurs 2 temps et 4 temps ; éventuellement un calendrier en deux phases
- Soutien au renouvellement massif vers l'électrique/ notamment pour la logistique du dernier km
- Développer des solutions de « motopartage »

SUJETS ANNEXES

- Mettre en place le contrôle technique obligatoire pour les 2RM
- Accroître les contrôles sonores
- Lutter contre la circulation sur les zones piétonnes/ les rodéos urbains

*des contributions s'exprimant sur l'intégration ou non des 2RM à la réglementation

Convention citoyenne métropolitaine pour le Climat (CCC)

Des signaux pouvant alimenter la conception de la ZFE

UN SIGNAL GLOBAL : PRIVILÉGIER LA SENSIBILISATION, LA COMMUNICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT POUR CRÉER DE L'ADHÉSION DES HABITANTS PLUTÔT QUE LA RÉGLEMENTATION

- Peu de mesures coercitives proposées par la CCC.
- La CCC invite à privilégier les actions de sensibilisation, de communication et de formation, voire d'incitation, pour faire adhérer les habitants plutôt que la réglementation*.
- La CCC soulève ainsi la question de l'acceptabilité des changements profonds à mettre en place dans une logique de mobilisation et d'accompagnement au changement de comportements.

*La CCC privilégie en revanche davantage le recours à la réglementation ou à l'obligation s'agissant de l'action des élus ou des acteurs économiques.

3 ACTIONS (NOTAMMENT) QUI ALIMENTENT LA CONCEPTION DE LA ZFE

Accompagnement : conseil individualisé et logique de relais

Agir pour diminuer la demande de mobilité - **Action 3.1.1 : Communiquer et informer sous forme d'ateliers au niveau individuel** et des entreprises sur le sens de la mobilité carbonée ainsi que sur les solutions avantageuses pour diminuer celle-ci. **Sensibiliser les associations de quartier** afin de démultiplier ce qui existe déjà.

Contrôle : phase pédagogique puis contrôle effectif

Limiter le nombre de voitures individuelles - **Action 3.3.2** : Lors de la mise en place de nouvelles réglementations, **communiquer sensibiliser et mettre en place des contrôles efficaces et punitifs**.

Révision de la classification Crit'air pour intégrer « le climat »

Accélérer et faciliter l'usage pour les véhicules motorisés d'énergie décarbonée - **Action 3.5.3 : Revoir les critères d'attribution de Crit'air en ajoutant le critère d'émission de CO2**.



Synthèse avis des territoires voisins

Les communautés de communes et d'agglomération du Sud Isère ont été invitées à rendre un avis sur le projet de ZFE de la Métropole afin qu'ils puissent être pris en compte dans le processus de décision de la Métropole.

Entre décembre 2022 et janvier 2023, 10 avis ont été reçus

- CC du Trièves (délibération relative au Plan de protection de l'atmosphère)
- CA du Pays Voironnais
- CC de Bièvre Isère
- CC Massif du Vercors
- CC de la Matheysine
- CC de Bièvre Est
- CC de l'Oisans
- CC de Saint-Marcellin Vercors Isère
- CC du Grésivaudan
- CC Coeur de Chartreuse

Par ailleurs : délibération du **Conseil départemental de l'Isère** demandant notamment un report général de 3 ans de l'application de la ZFE

DEMANDES RÉCURRENTES

Horaires : aménager les horaires de la ZFE de façon qu'elle ne s'applique que la journée et en semaine

Dérogations :

Motifs

- Rendez-vous médicaux et convocations administratives
- Visite de parents hospitalisés ou en situation de maintien à domicile
- Véhicules en situation de covoiturage
- Travailleurs en horaires décalés
- En cas de grève ou de perturbation des transports en commun

Pas de dérogations pour les véhicules des administrations et des collectivités territoriales (exemplarité)

Voies exemptées : permettre l'accès aux parkings relais

Accompagnement : expressions en faveur d'une logique de solidarité entre territoires pour permettre aux habitants (et aux professionnels) des territoires hors Métropole de bénéficier d'aides financières locales au renouvellement des véhicules

Communication : penser la communication à l'échelle de la Grande Région grenobloise, avec des relais sur les territoires

DEMANDES SPÉCIFIQUES

Dérogations :

- en cas de délai de livraison important
- pour les travailleurs assurant des missions de santé
- pour les associations reconnues d'utilité publique
- pour les véhicules de collection
- Pass ZFE 30j ou 52j

Voies exemptées : permettre accès à la gare TGV (de Grenoble)

Covoiturage : mieux penser et cordonner le covoiturage à l'échelle de la Grande Région grenobloise

Gaz naturel véhicule : soutenir le déploiement des stations GNV et bioGNV dans les territoires voisins



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**



Version mars 2023 - V1.0

POUR DÉCOUVRIR L'ENSEMBLE DE LA CONCERTATION
metropoleparticipative.fr



Welcome Byance - AdobeStock